



Agenda

Mercredi 15 juin :

9h30 : Journée en hommage à **Bernard d'Espagnat** (Fondation Del Duca).

Lundi 20 juin

-15h : **Isabelle FALQUE-PIERROTIN**, présidente de la CNIL : « *Univers numérique et droit* ».

Lundi 27 juin

-15h : **Nicolas BONUCCI**, directeur des affaires juridiques de l'OCDE : « *La corruption et le droit international* ».

-Comité secret

Lundi 4 juillet

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **François ALABRUNE**, directeur des affaires judiciaires au ministère des Affaires étrangères : « *La politique juridique extérieure de la France* ».

Lundi 26 septembre

-15h : **Pierre BRUNEL**, membre de l'Académie : « *Lecture sur la vie et les travaux de Gérald Antoine* » (Grande salle des séances).

Lundi 3 octobre

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Christian SCHRICKE**, correspondant de l'Académie : « *La régulation financière face à la mondialisation des marchés et des acteurs financiers* ».

Lundi 10 octobre

-15h : **Jean-Luc FLORENT**, ambassadeur de France à Chypre : « *La question de Chypre en droit international* ».

Lundi 17 octobre

-15h : **Emmanuel GAILLARD**, professeur à l'École de droit de Sciences Po, avocat à la Cour : « *L'arbitrage international* ».

Lundis 24 et 31 octobre

Pas de séance.

Séance du lundi 13 juin

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 6 juin, le président **Gilbert Guillaume** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

Georges-Henri Soutou a présenté l'ouvrage de Jean Guisnel et Bruno Tertrais, *Le Président et la Bombe, Jupiter à l'Elysée* (Paris, Odile Jacob, 2016, 325 p.).

François d'Orcival a présenté l'ouvrage de son confrère, **Jacques de Larosière**, *50 ans de crises financières* (Paris, Odile Jacob, 2016, 270 p.) [cf. page suivante].

Le président a passé la parole à **Francis Delon**, ancien secrétaire général de la Défense nationale, qui a fait une communication intitulée « Lutte contre le terrorisme et droit international ».

L'orateur a tout d'abord expliqué que la coopération internationale était indispensable pour faire face à des organisations terroristes qui usent de toutes les possibilités que leur offre la mondialisation. Mais cette coopération internationale ne peut se faire que selon des règles que seul le droit international permet de définir efficacement, en principe du moins, car, dès les années 1960, « faute de pouvoir s'entendre, dans un cadre universel, sur une définition du terrorisme et sur une convention internationale de portée générale fixant leurs obligations en matière de lutte contre le terrorisme, les Etats ont opté pour une approche sectorielle concernant des secteurs d'activité plus particulièrement ciblés par des actes terroristes (transport aérien, transport maritime) et certaines catégories d'actes terroristes (utilisation d'explosifs, "terrorisme nucléaire") ou d'activités de soutien (financement) ».

Francis Delon a par ailleurs souligné que les attentats du 11 septembre 2001, par lesquels « le terrorisme d'inspiration islamique est devenu un sujet de premier plan pour les États et pour les opinions publiques », avaient soulevé de nombreuses questions en droit international, notamment celle « de l'invocation de l'article 51 de la Charte des Nations-Unies relatif à la légitime défense pour fonder une réaction de force contre le pays, l'Afghanistan, qui abritait Al Qaida, l'organisation terroriste responsable de ces attentats. Depuis, l'apparition de Daech », a-t-il poursuivi, « une organisation terroriste qui s'est dotée, sur un vaste territoire qu'elle a conquis par les armes, d'une organisation sociale rudimentaire, d'une police et de forces combattantes, de nouvelles questions ont surgi sur le plan du droit international » : quel est, par exemple, le statut des "combattants" membres de ces organisations terroristes, au regard du droit international humanitaire ? Comment démêler l'imbroglio juridico-politique lié à la création d'un camp de prisonniers à Guantanamo ? La protection des droits de l'homme n'impose-t-elle pas que soient fixées des limites aux moyens mis en œuvre (torture, surveillance clandestine, etc.) pour lutter contre le terrorisme ?

À l'issue de sa communication, **Francis Delon** a répondu aux questions que lui ont posées **Thierry de Montbrial**, **Alain Besançon**, **Michel Pébereau**, **Georges-Henri Soutou**, **Jean-Claude Casanova**, **Jean-David Levitte**, **Laurent Stefanini**, **Yvon Gattaz** et le général **Michel Forget**.

À lire

- **Jacques de Larosière** : *50 ans de crises financières* (Paris, Odile Jacob, 2016, 270 p.). Présentation par l'auteur : « Ce récit est celui des crises financières que les marchés finissent toujours par infliger à ceux qui ont abusé de leurs innovations, de leurs excès et du laxisme ambiant. Le traitement de ces crises, souvent inventif, a consommé beaucoup plus d'énergie que leur prévention et les réformes de fond. J'ai eu le privilège de participer à certaines de ces "sorties de crise". Par exemple, pour la crise de l'Amérique latine, les négociations de programmes d'ajustement du FMI et l'aide à la transition des pays de l'Europe de l'Est. Mais le tableau reste sombre. La crise de 2007-2008, avec son cortège de chômage et de récession, est une manifestation extrême de ce que peut produire un endettement excessif. Et les politiques monétaires d'aisance quantitative plongent l'observateur que je suis dans un abîme d'interrogations et de doutes. » A l'occasion de la parution de cet ouvrage, Jacques de Larosière a été l'invité d'Alexandra Bensaïd sur *France Inter* le lundi 28 mai. L'émission peut être écoutée sur le site de la station.
- **Denis Kessler** et Philippe Trainar : « Le retour du débat sur les inégalités », dans *Commentaire*, n°154 – été 2016, pp. 245-260. Extrait : « Les études de la Cour des comptes ont montré qu'en matière de redistribution, la France se singularisait par l'importance de la redistribution horizontale (au sein d'une même classe de revenus). Si le poids des prélèvements doit être, à l'avenir, très sensiblement réduit dans notre pays (en passant, par exemple, de 46% à 40% de prélèvements sur le PIB, ce qui est encore au-dessus de la moyenne européenne), tout en maintenant un niveau raisonnable de redistribution, c'est certainement la redistribution horizontale dont il conviendra en priorité de réduire l'ampleur. En clair, cela signifie que, en rupture avec l'universalisme de 1945, la couverture sociale du quintile de tête des revenus deviendra moins généreuse. Mais c'est aussi ce quintile qui devrait le plus bénéficier de l'indispensable recul de l'ensemble des prélèvements obligatoires. »

Dans la presse et sur les ondes

- **Jacques de Larosière** : « La médication de la BCE n'est pas forcément la bonne », interview accordée à *Valeurs Actuelles* du jeudi 2 juin. Extrait : « **Q.** : Craignez-vous des faillites bancaires en Europe ? – **R.** : *Non, car une faillite intervient quand une banque a trop prêté, que les crédits tournent mal et qu'elle n'a pas assez de fonds pour supporter les pertes. Aujourd'hui, les banques prêtent relativement peu et elles ont beaucoup de fonds propres pour répondre aux exigences des réglementations.* **Q.** : Croyez-vous à l'éclatement d'une bulle obligataire ? – **R.** : *Plus la valeur des actifs augmente, plus le risque de bulle grandit, puisque le prix des actifs devient excessif par rapport aux données fondamentales. Je ne sais pas s'il existe une bulle obligataire, mais ce que je sais, c'est que le prix des obligations est très élevé et qu'il est poussé à la hausse par les rachats de la BCE. Le danger des bulles, c'est qu'elles éclatent lorsque les conditions de marché changent. Si les taux venaient à remonter, les portefeuilles subiraient inévitablement une perte... »*
- « Bac 2016 : le niveau a-t-il baissé ? » sur le site réunionnais *Linfo.re* : « **Jean-Robert Pitte**, contacté par *RTL* a proféré que "le bac d'aujourd'hui est bradé, il n'a pas de valeur". L'auteur de *Stop à l'arnaque du bac* (Oh ! Editions, 2007) a en effet étudié les taux de réussite, en hausse chaque année depuis 2012, malgré une stabilisation en 2015 (87,8%). *Le Quotidien* a également contacté le ministère de l'Éducation nationale qui a une approche totalement différente. "En 2015, 77,2 % d'une classe d'âge est titulaire du baccalauréat, ce qui signifie qu'un peu moins de 23 % d'une classe d'âge n'y accède pas. Affirmer que l'on donne le bac à tout le monde revient à considérer comme négligeable presque un quart d'une génération", explique le cabinet. Une délivrance trop massive des diplômes. Pour expliquer la situation actuelle, l'Éducation nationale évoque une évolution des épreuves du bac pour s'adapter aux mutations du monde moderne. En effet, il existe un ensemble de compétences non évaluées dans les années 1950, précise le ministère. Les changements apportés dans les épreuves ont permis de "varier les situations d'évaluation et leur contenu dans le sens d'un élargissement des compétences des élèves", ajoute-t-il. Pourtant, Jean-Robert Pitte, en tant qu'universitaire, pointe une délivrance trop massive des diplômes. "Je l'ai constaté dans les copies : certains n'ont jamais lu un livre. Ils font des fautes, n'ont pas de réflexion critique", s'exaspère le professeur. »
- Dans *Le Monde* du 25 mai à propos du G7 qui s'est tenu à Tokyo : « Mais un tel aréopage est trop vaste pour aboutir à des engagements très concrets. "Le risque est de voir de telles instances devenir une sorte de séminaire de réflexion annuel des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'état du monde, dans une position de think tank, alors que leur rôle doit être de prendre des décisions", prévient, depuis plusieurs années, **Thierry de Montbrial**, président de l'Institut français des relations internationales. »
- **Jean-Claude Trichet** a accordé une interview à *Boursorama TV* le mercredi 8 juin, déclarant notamment : « L'inégalité est un problème majeur dans toutes nos démocraties » ou encore « Si nous ne corrigeons pas la trajectoire [d'un endettement croissant], nous allons vers d'autres crises très très graves ».

À savoir

- Du 1^{er} au 4 juin, **Marianne Bastid-Bruguière** était l'invitée de l'Académie royale suédoise des lettres, histoire et antiquités pour le colloque international "What is China", auquel elle a présenté une communication intitulée « *China's imagined territoriality in the late Qing (1800-1912)* ».